

LE POINT SUR LES DISPOSITIFS DE RETENUE POUR ENFANTS

Les accidents de la circulation représentent la première cause de mortalité chez les enfants de moins de 10 ans (36 % des décès accidentels). Raison principale : ils ne sont pas, ou mal, attachés. Or, lors d'un choc à 50 km/h, un enfant de 30 kg projeté en avant devient une masse de 500 kg, impossible à retenir. Seule solution pour éviter l'éjection et empêcher que l'enfant se transforme en projectile : l'installer dans un dispositif de retenue adapté.

Le siège enfant est obligatoire jusqu'à 10 ans alors, à chaque âge son dispositif...

- **Bébés de moins de 9kg** : votre bébé sera protégé dans un siège, dos à la route. Ce dispositif s'installe avec la ceinture de sécurité trois points du véhicule, sur la place avant si le conducteur est seul (sauf si cette place est équipée d'un airbag), ou bien à l'arrière, mais toujours dos à la route.
- **Enfants de 9 à 15 kg** : il conviendra d'utiliser soit un siège dos à la route, soit un siège à harnais, ou encore un siège à réceptacle qui se fixe généralement par les ceintures de sécurité équipant les places arrières des véhicules ou, le cas échéant, par des sangles spécifiques aux points d'ancrage des ceintures arrières.
- **Enfants de plus de 15 kg** : ils doivent être installés sur un rehausseur qui permet un passage correct des sangles sur son corps. Ces dispositifs se posent sur les places arrière, avec les ceintures de sécurité trois points. La ceinture sous abdominale doit s'appliquer sur le haut des cuisses de l'enfant ; la diagonale doit être positionnée sur son épaule et non au niveau du cou.

Trois enfants et plus...

A moins de disposer d'un monospace ou d'un véhicule familial, il est plus difficile d'installer des dispositifs de retenue dans sa voiture quand la famille s'agrandit. Lorsque l'on transporte trois enfants par exemple, mieux vaut placer le nouveau né à l'avant, dans un système « dos à la route ». Si votre véhicule est équipé d'airbags, débranchez-les impérativement, ou proscrivez cette place si vous ne pouvez effectuer la manœuvre, pour éviter tout risque en cas de collision.

La loi prévoit qu'un enfant de 10 ans peut être maintenu par la seule ceinture de sécurité du véhicule, à condition que sa taille le permette, c'est-à-dire que la ceinture passe sur l'épaule et non au niveau du cou. N'anticipez pas cette possibilité, le système spécifique étant encore la meilleure des protections.